

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse.

Procurations : ADAM Pascal a donné procuration à FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène a donné procuration à DAZA Diane-Sarah

Date de la convocation : 21 octobre 2017

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 17
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation Avant-Projet Définitif concernant la construction de trois classes, préau avec toilettes et accessibilité. Lancement du dossier de consultation aux entreprises,
- Positionnement de la Commune concernant l'organisation de la semaine scolaire,
- Rencontre entre élus et personnel communal : participation des conjoints,
- Convention Commune / Sicoval concernant la mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers,
- Convention Commune / Sicoval concernant une prestation de service juridique et commande publique : conseil et accompagnement,
- Convention avec l'association « Les jardins partagés d'Ayguesvives »,
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

F. Emery est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- Ajout d'un point sur la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne pour l'extension de l'école, dans le cadre de la modification des modalités de financement
- Ajout d'un point sur la convention Sicoval/Commune pour la gestion des marchés publics d'extension de l'école
- Suppression du point relatif à la convention avec l'association « Jardins Partagés »

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Délibération 2017/10/01 : Validation de l'Avant-Projet Définitif concernant la construction de trois classes, préau avec toilettes et accessibilité. Lancement du dossier de consultation aux entreprises

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil, la délibération 2016 06 07 du 9 juin 2016 « Extension et rénovation des écoles et du restaurant scolaire » et la convention de services partagés signée entre le Sicoval et la Commune concernant la mise à disposition de son Service d' Architectes au titre de « Maître d'Œuvre ».

Il rappelle également que la première phase du projet concerne l'élémentaire avec la suppression des deux Algeco et la construction de trois classes, d'un préau, de sanitaires et la création d'une entrée distincte.

Les Algeco resteront en place pendant quasiment toute la durée des travaux, ce qui représente un challenge.

M. le Maire fait une présentation visuelle du projet pour l'assemblée.

Il précise : - L'accès à l'école sera prévue pour les personnes à mobilité réduite tout en garantissant la sécurité et l'application du plan Vigipirate,

- Les trois classes seront équipées d'accès extérieurs, de vestiaires et point d'eau,
- Le préau abritera des sanitaires, la cour sera agrandie et la butte enherbée supprimée.

L'objectif de la séance est d'arrêter le chiffrage définitif avant le lancement des marchés.

Au stade de l'esquisse, le montant prévisionnel des travaux était de 529 000 € HT. Au stade de l'APD, le montant prévisionnel définitif des travaux est estimé à 639 863.21 € HT, soit une augmentation de 110 000€.

La nouvelle étude de l'architecte du Sicoval a porté sur les réseaux VRD chauffage, le recul des bâtiments vers la voirie, la surface des coursives et la toiture des sanitaires.

M. le Maire précise que le raccordement au réseau chaleur est éligible à la perception de certification économie d'énergie à hauteur de 80% du montant des travaux pour ce poste, si les travaux sont réalisés et payés avant le 31/12/2018.

A ce stade, une fois le projet validé par le Conseil Municipal, l'architecte doit préparer l'ensemble des cahiers des charges pour lancer les marchés.

Le calendrier de réalisation prévoit différents phasages, d'avril à août 2018 :

- 1/ réalisation des tranchées et plateformes
- 2/ construction du préau et des sanitaires
- 3/ dépose des Algeco et construction des classes
- 4/ finitions

L'ensemble devra être opérationnel pour la rentrée scolaire 2018 et nécessitera une organisation et une concertation sans faille avec l'école, l'ALAE et le centre de loisirs.

Bien sûr, le troisième trimestre sera difficile pour l'école et l'ALAE qui souffriront de la situation, mais gagneront au final une structure beaucoup plus performante.

S. Daza précise que l'équipe de l'ALAE a déjà réfléchi et proposé des pistes pour l'accueil et l'aménagement pendant la phase de travaux.

L. Briand craint que le délai soit vraiment trop court pour mener à bien de tels travaux.

S. Daza informe d'une fronde des écoliers contre la suppression de la « colline ». Elle propose d'accueillir les délégués de classes à la Mairie pour leur exposer le projet d'extension.

F. Emery fait remarquer que la marginalisation des espaces verts, leur diminution, se fera au profit d'un accroissement de la sécurité.

M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet afin que l'architecte du Sicoval puisse lancer les marchés au plus vite. Il rappelle que ce projet est le projet majeur du mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Avant- Projet Définitif de l'extension de l'école.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2017/10/02 : Convention Commune / Sicoval concernant une prestation de service juridique et commande publique : conseil et accompagnement

M. le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le Sicoval par délibération en date du 4 juillet 2017, propose à l'ensemble de ses communes membres, des prestations de conseil et accompagnement des services juridiques et commande publique.

Il s'agit d'une phase d'expérimentation d'une durée d'un an.

La priorité est donnée aux communes de moins de 3500 habitants.

La mise à disposition sera facturée sur la base d'un coût horaire de 40 €, soit 2 500€.

M. le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les procédures notamment dans le domaine des marchés publics dont la réglementation a changé en 2016.

M. le Maire propose de conventionner avec le Sicoval sur cette prestation de service juridique et commande publique, sachant que la Commune restera seule décideur, le Sicoval se limitant à préparer les marchés et les analyser.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Commune / Sicoval pour la prestation de service juridique et commande publique.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Délibération 2017/10/03 : Proposition de prêt de la Caisse d'Epargne pour l'extension de l'école

Considérant l'accord de principe adopté en Conseil Municipal du 09 juin 2016 concernant le projet d'extension des écoles et du restaurant scolaire, considérant le lancement de la 1^{ère} phase – construction de trois classes et d'un préau, M. le Maire propose de financer une partie des travaux par le biais d'un emprunt.

Il rappelle l'excédent de fonctionnement cumulé sur l'exercice pour 800 000€, le montant du projet d'extension de l'école pour 832 000€ TTC et les prévisions de subvention à hauteur de 50 à 60%.

Compte-tenu des autres tranches de travaux sur l'école et des autres projets sur la Commune, un autofinancement de 400 000€ est envisageable.

Actuellement, les taux d'intérêt sont relativement bas et la durée de remboursement assez longue.

Aussi, la Caisse d'Epargne a fait une proposition d'emprunt de 400 000€ au taux de 1.71% sur 20 ans. Ceci porterait l'endettement à 500€/habitant (contre 350€/habitant actuellement), restant dans la norme acceptable.

D'autre part, la location des Algeco est de 22 000€ / an. Or, l'annuité de remboursement de l'emprunt serait de 22 000 à 23 000€/an. Soit une sanctuarisation des investissements de la Commune au profit des écoles.

Michel Chauvet demande si la dette d'une collectivité locale peut être rachetée.

M. le Maire répond que cela est tout à fait possible et déjà pratiqué pour certains emprunts.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2017/10/04 : Positionnement de la Commune concernant l'organisation de la semaine scolaire

M. le Maire rappelle le décret 2017-1108 du 21 juin 2017 permettant une organisation possible sur 4 jours du temps scolaire et par dérogation, passer à une organisation sur 4 jours du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018.

La Commune d'Ayguës vives a été l'une des premières de notre territoire à mettre en place la semaine de 4.5 jours en 2013 et aussi l'une des premières à toucher le fond de soutien pour la mise en place de l'accueil de 16h à 17h ainsi que le mercredi matin.

Aujourd'hui, en terme de chronobiologie pour les enfants de l'élémentaire, les apprentissages sont reconnus pour être meilleurs sur 5 matinées plutôt que 4.

Pour la Commune, dans la mise en œuvre de la semaine de 4.5 jours, il y avait 2 éléments importants :

- Une baisse des charges pour les familles par l'économie du centre de loisirs le mercredi matin
- La réduction de la fracture scolaire et l'objectif de la réussite éducative par la prise en charge des enfants sur un temps plus long et mieux structuré.

Au niveau du Sicoval, les élus se sont positionnés de façon très large en faveur du maintien de l'organisation actuelle. Mais il a aussi été dit que si le financement de l'Etat venait à disparaître, la position pourrait évoluer.

A Ayguës vives, le financement de l'accueil a été possible, outre le fond de soutien, par la priorité politique donnée à l'école et à la jeunesse.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, la question du centre de loisirs le mercredi matin s'est immédiatement posée. La réponse du Sicoval a été claire : il n'y aura pas de centre de loisirs le mercredi matin, sauf si la totalité des communes décide de revenir à la semaine de 4 jours, ceci afin de ne pas faire porter de double charge financière aux communes qui resteraient sur l'organisation de la semaine à 4.5 jours.

Le Conseil d'Ecole d'après vacances d'automne devra se prononcer sur le maintien du droit commun ou la demande de dérogation.

La décision finale reviendra à l'Inspecteur d'Académie, qui, en regard de la position de la Commune, donnera son accord, ou pas. Soit : consensus Ecole/Commune sur le retour à 4 jours, accord du Dasen ; désaccord (école pour le retour et Commune pour le maintien) dans ce cas il y aura maintien à 4.5 jours.

Actuellement, à Ayguesvives, les avis divergent : la FCPE est pour le maintien, PEEMA se questionne, et les enseignants sont à une courte majorité pour le retour, sans doute une position corporatiste.

S. Daza souhaite qu'il y ait une cohérence au niveau du territoire sur le maintien à 4.5 jours, ceci dans l'intérêt de l'enfant en priorité sur l'intérêt individuel des enseignants.

Si à l'école d'Ayguesvives un consensus n'est pas trouvé, il y aura des réunions pour ouvrir rapidement les discussions et un Conseil d'Ecole extraordinaire sera convoqué au plus tard le 8 décembre.

Le Dasen prendra la décision finale.

Il y a différents documents établis par la CAF et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sur les réflexions de l'intérêt de l'enfant et de la famille, qui seront des bases de discussions et d'argumentations.

M. le Maire indique que l'évaluation du PEDT sur 4 ans servira également de base de discussion.

Nous avons à Ayguesvives une école qui -en matière de projet éducatif, notamment de développement durable- est à la pointe, et un Comité de pilotage PEDT très actif et collaboratif.

Aussi, est-il important de maintenir et défendre le maintien de la semaine de 4.5 jours, acquis après d'âpres négociations, enfin bien structuré et donnant satisfaction.

Sans oublier le fait que derrière il y a des salariés et des emplois à défendre.

L. Briand demande ce qu'il en est du samedi matin comme jour travaillé.

S. Daza répond que cette question a été abordée mais la solution non retenue pour diverses raisons.

M. le Maire indique que le nombre de jours de classe en France est faible par rapport aux autres pays. Si l'on veut des apprentissages corrects, il faudra sans doute à terme se poser la question du calendrier scolaire.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du droit commun, soit 4.5 jours, ou la demande de dérogation pour 4 jours de classe.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien de la semaine à 4.5 jours de classe.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

7 – Délibération 2017/10/05 : Rencontre entre élus et personnel communal : participation des conjoints

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas annuel entre la Municipalité et le Personnel Communal a lieu traditionnellement en fin d'année, le 1^{er} décembre cette année.

A cette occasion il convient de fixer la participation demandée aux conjoints des élus et du personnel communal,

M. le Maire propose :

- de fixer la participation à 25 € lors de l'inscription des conjoints des Elus ou du Personnel Communal.
- que ledit repas des Elus et du Personnel Communal soit pris en charge par la Commune.

Toute modification de tarif fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tarif de participation des conjoints pour le repas élus-personnel de fin d'année.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2017/10/06 : Convention Commune / Sicoval concernant la mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers

M. Vatin expose à l'Assemblée que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le Sicoval propose à l'ensemble de ses communes membres, une mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers, service dont l'intérêt économique a été confirmé suite à une phase d'expérimentation avec quelques communes.

Il précise que les prix sont très compétitifs et que l'atelier est bien équipé. Le seul bémol actuellement est l'absence de véhicule de prêt.

La fréquence d'utilisation de ce service reste au choix de la commune et selon un tarif de 45 € de l'heure auquel viennent s'ajouter la fourniture des pièces et consommables divers.

M. le Maire propose au conseil de conventionner avec le Sicoval sur cette mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention Commune / Sicoval.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2017/10/07 : convention Sicoval/Commune pour la gestion des marchés publics d'extension de l'école

M. le Maire rappelle au Conseil la mise en place d'une prestation de conseil et assistance par le Sicoval aux communes dans le domaine juridique et marchés publics, à laquelle la Commune vient d'adhérer.

Il rappelle le projet d'extension des écoles, actuellement en phase APD (Avant Projet Définitif). Le calendrier opérationnel prévoit une ouverture en septembre 2018. Afin de sécuriser la procédure de ce marché en procédure adaptée suite à la nouvelle réglementation de 2016, du temps réduit de préparation, il est proposé de recourir au soutien logistique du service des marchés publics du Sicoval, prestation allant du dossier de consultation, sa publicité jusqu'à l'avis d'attribution aux entreprises. Cette prestation s'élève à un coût forfaitaire de 2500 €.

M. le Maire propose donc de recourir au service « Marché Public » du Sicoval concernant le MAPA d'extension des écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Sicoval / Commune pour la gestion des marchés publics d'extension de l'école.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

10 – Questions diverses

➤ Point sur l'enquête publique PLU

Suite à l'enquête publique, M. le Maire indique que nous venons de recevoir les questions du commissaire enquêteur sur les remarques faites par le public et les personnes publiques associées.

Le délai de réponse étant de quinze jours, la commission Urbanisme se réunira dans les plus brefs délais pour élaborer les réponses.

Pour ce qui concerne les remarques faites par le public, la commission Urbanisme a suffisamment réfléchi au zonage pour maintenir ses positions. D'autant que la communication du plan de zonage ayant été faite très tôt, les prévisions de modification ont été prises en compte par les propriétaires fonciers concernés.

Les questions posées par les personnes publiques associées sont plus difficiles à traiter et il faudra davantage de temps pour y répondre, sans toutefois dépasser le délai de rigueur.

➤ Projet d'aménagement Allée du Château

M. le Maire fait part d'un projet d'aménagement au centre village sur un terrain appartenant à M. Dehoey le long de l'Allée du Château. Ce projet mérite d'être regardé de près car il correspond aux lignes générales données au départ, avec une certaine hétérogénéité dans la construction.

F. Emery demande quel type de population est visé par le projet.

M. le Maire répond qu'il prévoit la mixité sociale, avec 4 logements locatifs sociaux et 13 logements en location/accession à prix abordable.

A Maurel précise que la parcelle fait 4 100m².

M. Vatin ajoute que l'enquête publique n'a fait émerger qu'une remarque concernant les platanes de l'Allée du Château.

F. Emery demande s'il ne serait pas possible d'anticiper sur la propagation du chancre du platane (50 arbres touchés et abattus à Castanet) en abattant et replantant d'ores et déjà des sujets sains pour un arbre sur deux.

M. le Maire répond qu'en effet cela serait souhaitable, d'autant que la valorisation d'arbres sains est possible, contrairement aux arbres malades qui doivent être brûlés sur place. Mais cette décision n'est malheureusement pas de notre ressort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.